



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3424 — Jeudi 03 Septembre 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC
CONTRE DES OPERATIONS FINANCIERES ILLEGALES 2

بلاغ من هيئة السوق المالية

هيئة السوق المالية تحذر من عمليات مالية غير قانونية 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « EMPRUNT HL 2009/2 » 4 - 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « EMPRUNT ATL 2009/2 » 6 - 7

OFFRE A PRIX FERME - OPF- ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE » 8 -12

COURBE DES TAUX

13

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

14

ANNEXE

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2009 :
- ATL -

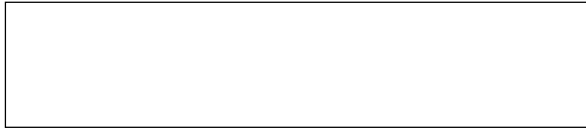
COMMUNIQUE DU CMF

**LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE
LE PUBLIC CONTRE DES OPERATIONS FINANCIERES
ILLEGALES**

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur le fait que la société « Premier Marketing Tunis SUARL » ayant pour objet les études de marketing, sise au rue 7145, villa n°29 EL MANAR II Tunis et dont le gérant est monsieur Karl PRAGH, de nationalité hollandaise, collecte des fonds d'une manière illégale, à travers des opérations de démarchage financier en contactant directement ou par courrier ou par téléphone le public pour lui proposer des placements sur le marché international des matières premières et ce, via une société britannique dénommée « Commodity Exchange LTD » dont le siège se situerait à Londres.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que la société « Premier Marketing Tunis SUARL » et la société « Commodity Exchange LTD » ne sont pas autorisées en Tunisie à exercer une activité dans le marché financier ou à faire toutes autres opérations financières.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre de tels agissements et lui demande de ne pas donner suite aux propositions d'investissement émanant de la société « Premier Marketing Tunis SUARL ».



Premier Marketing Tunis SUARL

II 29 7145

Commodity Exchange LTD

Commodity Exchange LTD

Premier Marketing Tunis SUARL

. Premier Marketing Tunis SUARL

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2009/2

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Hannibal Lease tenue le 07 mai 2009 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 40 millions de dinars « 40 000 000 DT » et a décidé l'émission de la première tranche de 20 millions de dinars qui a été clôturée le 07 août 2009. Le conseil d'administration du 24 Août 2009 a décidé d'émettre la deuxième tranche de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-dessous :

Dénomination de l'emprunt : «Emprunt obligataire HL 2009/2»

Montant : 20.000.000 dinars divisés en 200 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Septembre de l'année N-1 au mois Août de l'année N.
- Taux fixe : 5,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2009, qui est égale à 4,7142 % ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,7142 %. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,5% l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt : La duration de l' «Emprunt obligataire HL 2009/2» est égale à 2,799 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 25/09/2009, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 25/09/2009, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SUITE)

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 25/09/2014.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 25 septembre de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 25 septembre 2010.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 25 septembre 2010.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers le STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 17/09/2009 et clôturées sans préavis et au plus tard 25/09/2009.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 30/09/2009 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 17/09/2009 auprès de **MAC S.A.** – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et **FPG** – intermédiaire en bourse, sis au 12, Rue d'Athènes 1000 -Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2009/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA**, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garanties bancaires : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 06 Avril 2009, à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes initiales suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B(tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'émission : L'Agence de Notation Fitch ratings a attribuée, sur l'échelle nationale, la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution stable à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 24 août 2009.

HANNIBAL LEASE s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège de la société : La société est sise à la rue du Lac Malaren – Imm. Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Cotation en bourse : HANNIBAL LEASE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'«emprunt obligataire HL 2009/2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : HANNIBAL LEASE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'«emprunt obligataire HL 2009/2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **09/664** en date du **28/08/2009** et du document de référence enregistré par le CMF sous le numéro **09/006** en date du **09/07/2009** sont mis à la disposition du public auprès de la **MAC SA**, Intermédiaire en bourse – Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac, de la **FPG** – intermédiaire en bourse, 12, Rue d'Athènes 1000 –Tunis, sur le site Internet de la **MAC SA** www.macsa.com.tn et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS DES SOCIETES (Suite)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE ATL 2009/2

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease -ATL- tenue le 21 mai 2009 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 50 millions de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 12 août 2009 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : «Emprunt obligataire ATL 2009/2»

Montant : 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **0,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.
- Taux annuel brut de **5,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2009, qui est égale à 4,71417%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,46417%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,75% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,25% l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée totale de 7 ans avec deux ans de franchise.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt : La duration de l'«Emprunt obligataire ATL 2009/2» est égale à 4,485 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 25 septembre 2009, seront décomptés et payés à cette dernière date.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SUITE)

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 25 septembre 2009, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 25 septembre 2016.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 25 septembre de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 25 septembre 2010.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 25 septembre 2012.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers le STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 11 septembre 2009 aux guichets de la BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, sis 27bis, Rue de Liban Lafayette -1002 Tunis- et l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 -El Menzah IV-.

Les souscriptions seront clôturées sans préavis, et au plus tard le 25 septembre 2009. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 2 octobre 2009, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 2 octobre 2009, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 11 septembre 2009 aux guichets de la BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, sis 27bis, Rue de Liban Lafayette -1002 Tunis- et l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 -El Menzah IV-.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations « ATL 2009/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garanties bancaires : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 06 avril 2009 les notes attribuées à l'Arab Tunisian Lease soit :

- Note long terme : BBB (tun).
- Note court terme : F3 (tun).
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable.

Notation de l'émission : L'Agence de Notation Fitch Ratings, a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB (tun)** à long terme à la présente émission de l'Arab Tunisian Lease en date du 27 août 2009.

La note nationale "BBB" indique de des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège social de la société, Ennour Building-Centre Urbain Nord -1082 Cité Mahragène-

Cotation en bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «ATL 2009/2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2009/2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **09/ 665** en date du **28/08/2009**, du document de référence enregistré par le CMF sous le numéro **09/007** en date du **28/08/2009** seront incessamment mis à la disposition du public, auprès de l'Arab Tunisian Lease, sis Ennour Building- Centre Urbain Nord -1082 Cité Mahragène-, la BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, sis 27bis, Rue de Liban Lafayette -1002 Tunis-, l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 -El Menzah IV-, sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LABOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Les Ciments de Bizerte ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Les Ciments de Bizerte » a pris les engagements suivants :

- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- tenir une communication financière au moins une fois par an.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 07/08/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 17/07/2009, et conformément à la décision de la CAREPP du 29/06/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Les Ciments de Bizerte » tenue le 05/08/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Les Ciments de Bizerte » de 35 237 830 dinars à 44 047 290 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 8 809 460 dinars et l'émission de 8 809 460 actions nouvelles au prix d'émission de 11,500 dinars l'action, représentant un nominal de un (1) dinar et une prime d'émission de 10,500 dinars à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 8 809 460 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 20% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : « Les Ciments de Bizerte »

Siège social : Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 01/11/1950

Capital social : 35 237 830 dinars divisé en 35 237 830 actions de nominal un (1) dinar* entièrement libérées.

Objet social :

La société a principalement pour objet :

- La fabrication, la vente et l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et, généralement de tous produits concernant le bâtiment.
- L'étude de toutes affaires industrielles, minières, commerciales ou agricoles.
- L'exploitation de l'énergie électrique sous toutes ses formes, l'acquisition et l'établissement de toutes installations électriques ou de toute autre nature.
- La création, l'acquisition, et l'exploitation de tous moyens de transport pouvant être utiles ou nécessaires à l'exploitation des usines et des établissements industriels de la société.
- La création la construction, l'acquisition, l'aménagement, la prise à bail, la location et l'exploitation de toutes concessions, de tous immeubles, bâtiments et locaux, ainsi que tout le matériel, machines, mobilier et accessoires nécessaires aux besoins industriels et commerciaux de la société.
- L'exploitation de toutes mines, carrières, forêts chutes d'eau, etc...
- L'installation et l'exploitation de toutes industries annexes comportant notamment l'acquisition, l'achat, la prise, l'obtention, la cession, la vente et l'exploitation de tous brevets, certificats, licences et de tous procédés brevetés ou non se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
- La prise de participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'Objet Social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du **10/09/2009 au 30/09/2009 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2009**.

 (*) L'AGE du 05/08/2009 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Les Ciments de Bizerte » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°03 135 120 0321 046237 68 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole Succursale de Tunis.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 8 809 460 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 20% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 60% des actions offertes, soit 5 285 676 actions, seront réservées aux institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM (banques, assurances, SICAF, SICAR et les caisses de retraite) sollicitant au plus 2 202 364 actions, soit 5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie B** : 15% des actions offertes, soit 1 321 419 actions, seront réservées aux OPCVM privés tunisiens (SICAV et FCP) ;
- ❖ **Catégorie C** : 20% des actions offertes, soit 1 761 892 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions soit 0,5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie D** : 4% des actions offertes, soit 352 378 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions ;
- ❖ **Catégorie E** : 1% des actions offertes, soit 88 095 actions, seront réservées au personnel de la Société « Les Ciments de Bizerte ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 220 236 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 2 202 364 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société Les Ciments de Bizerte dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en cinq catégories

- ❖ 60% pour la catégorie A « les institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM », soit 5 285 676 actions,
- ❖ 15% pour la catégorie B « les OPCVM privés tunisiens », soit 1 321 419 actions,
- ❖ 20% pour la catégorie C « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions », soit 1 761 892 actions,
- ❖ 4% pour la catégorie D « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions », soit 352 378 actions,
- ❖ 1% pour la catégorie E « le personnel de la Société Les Ciments de Bizerte », soit 88 095 actions.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, C et E** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement
- **Pour la catégorie D** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D puis à la catégorie E.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Les Ciments de Bizerte » sont inscrites sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 23/07/2009 sous le code ISIN TN0007350010.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-0663 du 24 août 2009, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société « Les Ciments de Bizerte », de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 03 SEPTEMBRE 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,238%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,239%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,239%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,240%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,240%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,241%	1 014,361
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,241%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,241%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010	4,242%		
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010	4,252%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,280%		1 000,296
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,325%	1 038,785
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,397%	1 018,891
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,440%	1 060,834
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,477%	1 122,979
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,494%	1 160,028
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,537%	1 115,850
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,616%		1 034,487
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,699%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,804%	1 124,400
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,004%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,039%		1 033,617
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,485%	1 126,123

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 02/09/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 03/09/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	129,201	129,212	3,652	2,91%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	101,977	101,986	2,377	2,30%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	100,945	100,953	2,888	2,83%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	103,370	103,381	2,652	2,53%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	102,838	102,850	2,938	2,81%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	102,985	102,996	2,872	2,74%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	101,756	101,766	2,801	2,71%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	101,344	101,354	2,780	2,70%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	104,906	104,916	2,938	2,77%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	103,172	103,182	2,835	2,70%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	106,941	106,952	3,333	3,08%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	102,196	102,208	2,932	2,82%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	101,974	101,985	2,793	2,70%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	104,927	104,937	2,850	2,68%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	102,948	102,959	2,786	2,67%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	104,912	104,921	2,895	2,73%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	105,516	105,526	3,072	2,88%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	103,228	103,238	2,817	2,70%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	103,807	103,819	2,870	2,72%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	102,856	102,867	2,821	2,70%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	101,639	101,651	3,366	3,27%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	103,407	103,417	3,487	3,36%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	102,840	102,851	2,535	2,45%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	103,084	103,094	2,666	2,63%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH		101,706	101,717	1,717	1,72%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,167	1,168	0,028	2,46%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,128	11,129	0,296	2,73%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,273	10,274	0,270	2,59%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 100,690	100,791	2,861	2,77%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	101,011	101,021	2,221	2,17%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion		103,459	103,471	3,001	2,99%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	42,707	42,711	1,220	2,94%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,955	30,958	0,795	2,64%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	87,691	87,617	14,499	19,69%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	128,135	128,292	26,729	25,94%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 263,022	1 265,287	249,810	24,14%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	70,713	70,522	10,813	17,63%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	101,796	101,929	5,892	5,88%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	67,061	67,057	10,331	17,87%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	46,884	47,006	4,000	8,99%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	54,978	54,843	6,738	13,58%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	98,140	98,071	5,069	5,35%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,666	101,754	8,656	9,13%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	14,749	14,763	1,830	13,71%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	89,678	89,783	15,769	21,23%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	232,378	233,558	46,682	24,37%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	111,018	111,058	6,685	6,19%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 725,862	1 724,352	297,942	20,76%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 860,420	1 875,075	252,176	15,54%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 152,092	153,126	13,973	9,91%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 139,238	139,959	8,292	6,21%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 125,627	126,132	6,571	5,34%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,839	1,859	0,340	22,38%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,567	1,581	0,232	17,20%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 543,811	8 640,210	768,264	9,73%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,340	11,337	0,668	6,10%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,100	12,090	0,793	6,86%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	15,319	15,312	2,447	18,73%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	14,383	14,371	2,749	23,02%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 116,540	117,365	19,792	19,65%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 115,976	114,991	15,598	15,42%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 113,568	112,732	10,195	9,80%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	16,247	16,243	3,328	25,43%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 121,935	1 126,525	75,316	7,16%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 071,714	6 089,117	754,081	14,13%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 112,356	112,707	6,577	5,86%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 109,111	109,873	10,628	10,29%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 078,423	1 080,579	69,804	6,91%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	128,244	128,745	26,196	25,54%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	567,395	568,981	99,254	21,13%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 126,830	127,708	18,867	17,33%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	113,899	113,804	18,856	19,43%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	111,688	111,566	11,242	11,21%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	108,782	108,610	8,254	8,22%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	104,634	104,530	4,146	4,13%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 107,002	107,658	7,335	7,31%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 107,498	108,210	8,397	8,41%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 11,617	11,774	1,774	17,74%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 101,707	102,185	2,185	2,19%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	101,818	101,807	1,807	1,81%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,228	10,268	0,268	2,68%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 091,574	5 109,587	109,587	2,19%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	10,221	10,221	0,221	2,21%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 102,024	105,728	5,728	5,73%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

La Société ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. Deloitte. Ahmed Mansour & Associés (Ahmed MANSOUR) et Générale d'Expertise et de Management (Abderrazak GABSI).

ARAB TUNISIAN LEASE

7

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin 2009	30 juin 2008 (*)	31 décembre 2008
Liquidités et équivalents de liquidités	4	3 648 014	609 722	1 373 341
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Créances de leasing	5	230 054 736	190 966 998	208 741 716
Moins : provisions		-7 361 938	-5 392 185	-6 746 177
		222 692 798	185 574 813	201 995 539
Clients et comptes rattachés	6	10 795 436	13 058 164	10 494 731
Moins : provisions et agios réservés		-8 436 338	-10 132 958	-7 848 238
		2 359 098	2 925 206	2 646 493
Total des créances sur la clientèle		225 051 896	188 500 019	204 642 032
PORTEFEUILLE TITRES				
Immobilisations financières	7	12 410 566	11 252 390	10 822 390
Moins : provisions		-231 741	-355 970	-355 970
		12 178 825	10 896 420	10 466 420
VALEURS IMMOBILISEES				
Immobilisations propres	8	6 063 058	5 693 495	5 856 624
Moins : amortissements		-1 954 736	-1 764 631	-1 846 728
		4 108 322	3 928 864	4 009 896
AUTRES ACTIFS				
Autres actifs	9	12 474 061	10 254 357	11 353 203
Moins : provisions		-281 474	-283 271	-281 890
		12 192 587	9 971 086	11 071 313
TOTAL DES ACTIFS		257 179 644	213 906 111	231 563 002

(*) : Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin 2009	30 juin 2008 (*)	31 décembre 2008
PASSIFS				
Concours bancaires et autres passifs financiers	10	1 401 226	2 509 697	2 100
Dettes envers la clientèle	11	2 428 651	2 278 607	1 457 774
Emprunts et ressources spéciales	12	187 485 230	159 947 082	174 841 940
Fournisseurs et comptes rattachés	13	22 277 682	19 664 804	12 379 109
Autres passifs	14	2 439 797	2 465 773	3 152 630
Total des passifs		216 032 586	186 865 963	191 833 553
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		17 000 000	10 000 000	17 000 000
Réserves		20 475 409	14 023 859	17 023 859
Résultats reportés		754 040	380 197	380 197
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 229 449	24 404 056	34 404 056
Résultat de l'exercice		2 917 609	2 636 092	5 325 393
Total des capitaux propres avant affectation	15	41 147 058	27 040 148	39 729 449
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		257 179 644	213 906 111	231 563 002

(*) : Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin 2009	30 juin 2008 (*)	31 décembre 2008
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de leasing		12 236 885	10 205 354	21 802 155
Intérêts de retard et autres produits d'exploitation		350 997	288 852	569 067
Variation des produits réservés		-103 005	36 910	22 243
Variation des intérêts de retards réservés		-63	22 803	23 520
Total des produits d'exploitation	16	12 484 814	10 553 919	22 416 985
Charges financières nettes	17	-5 511 636	-4 878 211	-10 460 767
Produits des placements	18	199 032	251 839	480 658
Total des revenus nets de leasing		7 172 210	5 927 547	12 436 876
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	1 299 901	1 047 408	2 285 466
Autres charges d'exploitation	20	896 309	784 093	1 726 880
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	21	264 166	234 769	496 349
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	976 148	500 000	1 226 661
Total des charges d'exploitation		3 436 524	2 566 271	5 735 356
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 735 686	3 361 276	6 701 520
Autres gains ordinaires		94 576	104 634	253 802
Autres pertes ordinaires		-83 129	-81 626	-113 206
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 747 133	3 384 284	6 842 116
Impôt sur les sociétés		-829 524	-748 192	-1 516 723
RESULTAT NET DE LA PERIODE	23	2 917 609	2 636 092	5 325 393

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

(*) : Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin 2009	30 juin 2008	31 décembre 2008
			(*)	
FLUX DE TRESORERIE				
Encaissements clients		80 369 834	62 801 464	136 097 671
LIES A L'EXPLOITATION				
Décaissements leasing		-77 483 032	-63 374 226	-147 192 324
Encaissements autres que leasing	25	381 500	104 793	170 868
Décaissements autres que leasing	26	-1 654 881	-1 175 958	-2 792 244
Décaissements personnel	27	-704 928	-621 494	-1 260 938
Intérêts payés	28	-6 064 902	-5 055 224	-9 224 046
Intérêts perçus	29	334 365	122 960	208 670
Impôts et taxes payés à l'Etat	30	-3 007 246	-2 162 319	-4 370 011
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-7 829 290	-9 360 004	-28 362 355
FLUX DE TRESORERIE LIES				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	31	-314 971	-348 106	-542 502
AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		36 219	104 700	105 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-3 125 000	-1 950 000	-1 950 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		1 353 212	545 600	1 024 454
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-2 050 540	-1 647 806	-1 363 048
FLUX DE TRESORERIE LIES				
Encaissement dividendes et autres distributions		-1 713 999	-1 593 865	-1 526 471
AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Encaissements provenant des emprunts	32	74 000 000	51 061 649	116 549 431
Remboursement des emprunts	33	-61 530 626	-43 572 266	-85 452 092
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		10 755 375	5 895 517	29 570 868
Variation de trésorerie		875 545	-5 112 293	-154 536
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	1 371 241	3 212 318	1 695 367
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	2 246 788	-1 899 975	1 371 241

(*) : Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 30 JUIN 2009

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

L'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 4 décembre 1993 avec un capital de 17.000.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 17.000.000 actions de 1 DT chacune entièrement libérées suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 mai 2007 de réduire la valeur nominale de l'action de 10 DT à 1 DT avec une date d'effet fixée au 02 juillet 2007.

La société a pour objet, le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel ainsi que sur les biens immobiliers et toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

L'activité de la société est régie par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing et la loi n°94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

En 1997, l'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT) par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2009, comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Arab Tunisian Bank	4 719 121	4 719 121	27,76%
Société Ennakl	1 813 505	1 813 505	10,67%
Banque Nationale Agricole	1 700 000	1 700 000	10,00%
SPDIT SICAF	798 150	798 150	4,70%
Mr Mohamed Sadok DRISS	637 500	637 500	3,75%
SEFINA SICAF	637 500	637 500	3,75%
Pireco Petroleum Industriel	510 000	510 000	3,00%
Autres actionnaires	6 184 224	6 184 224	36,38%
Total	17 000 000	17 000 000	100%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de l'ATL sont arrêtés au 30 juin 2009 par référence aux normes comptables tunisiennes.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations exploitées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33.3%
- Immeubles sur 50 ans	50 ans	2%
- Immeubles sur 20 ans	20 ans	5%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Agencements, aménagements, installations	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33.3%

2. Créances de leasing

A l'exclusion de ceux non mis en force, les contrats de leasing sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais et droits s'y rapportant et sont amortis, en vertu de l'article 48 du code de l'IRPP & IS selon les tableaux de remboursement des contrats de leasing (amortissement financier).

A partir de 2008, Les contrats de location de financement tels que définis par la norme comptable n° 41 relative aux contrats de location sont portés à l'actif du bilan pour le montant de l'investissement net. Les données correspondantes aux périodes précédentes ont été retraitées en pro forma à des fins de comparabilité.

Les contrats de leasing non encore mis en force, figurent au bilan pour leurs valeurs engagées, dans un compte « Contrats en attente mise en force » et ne donnent lieu à la comptabilisation d'aucun revenu.

Les créances de leasing sont considérées comme des actifs d'exploitation et par conséquent présentées parmi les actifs courants.

Par ailleurs, et en cas d'impayés entraînant par conséquent la classification du client en tant que client douteux selon la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie, les créances de leasing font l'objet d'une provision pour dépréciation et ce, sur le montant de l'encours financier à la date de classification.

3. Couverture des risques

La couverture des risques de crédits est assurée par la constitution de provisions pour dépréciation des comptes clients, compte tenu des risques inhérents à chaque client. Ces provisions sont estimées par référence aux dispositions des circulaires n°91-24 et 99-04 de la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

Les provisions résultant de l'application des circulaires précitées sont déterminées en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients (garantie réelle) et de la valeur du bien en leasing (garantie matérielle).

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie et les hypothèques inscrites ainsi que les garanties matérielles n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

Le risque brut correspond à l'engagement du client (encours + impayés « créance ») ajusté par les agios et intérêts réservés. La créance sur les clients est composée du principal, des agios (la marge sur les loyers), des intérêts de retard et des autres facturations « Notes de débit » (frais de déplacement, frais de rejet, remboursement de frais, etc.).

Le taux de provision est déterminé selon la classe de risque du client, et la classification est faite à la fois selon l'âge de la créance et selon la situation du client (exp. contentieux : jugement en exécution ou recours sur le fond). A partir du 31 décembre 2008, l'ATL a opté à la classification des relations dont leur impayé dépasse 10% de leur engagement à la classe supérieure qui suit celle découlant de la classification normale selon les critères précités.

Classification	Taux provision
- Classe 0 : actif courant (A) : âge < 30j	: 0%
- Classe 1 : actif nécessitant un suivi particulier (B1) : 31<âge<90j	: 0%
- Classe 2 : actif incertain (B2) : 91<âge<180j	: 20%
- Classe 3 : actif préoccupant (B3) : 181<âge<360j	: 50%
- Classe 4 : actif compromis (B4) : âges > 360j ou en contentieux	: 100%

Les taux correspondent aux minimums de provisions à appliquer prévus par la BCT.

La dotation nette de la période est déterminée sur la base d'une classification exhaustive des engagements arrêtés à la date de clôture de l'exercice. Elle est ensuite répartie entre les créances de leasing (encours) et les créances clients (impayés).

4. Comptabilisation des revenus

Les loyers (Capital et produits financiers) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement ou trimestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

En application de la norme comptable Tunisienne NCT 41, relative aux contrats de location, les produits financiers (revenus net de leasing) des nouveaux contrats sont portés parmi les revenus, les remboursements du capital sont imputés directement aux comptes de créances de leasing. Les données correspondantes des périodes précédentes ont été retraitées en pro forma à des fins de comparabilité.

Les pré-loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent aussi aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Par ailleurs, les intérêts (agios et intérêts de retards) inclus dans les loyers courus, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, en conformité avec les circulaires de la BCT.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

5. Titres de participation

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'ATL). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

6. Charges reportées

En règle générale, les charges engagées par l'ATL au cours d'un exercice sont en totalité imputées à cet exercice.

Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « Autres actifs non courants », puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

Ainsi, les charges financières différées (commission d'émission d'emprunts) sont résorbées sur la période de remboursement de l'emprunt.

7. Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fond national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

A partir de décembre 2006, les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Les différences de change, pertes ou profits, sont imputées sur le résultat de l'exercice par application de la norme comptable internationale IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

Parallèlement, le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

8. Présentation des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de l'ATL et des résultats de ses opérations, la société a opté, à partir de 2008, pour la présentation des éléments du bilan selon leur nature par rapport à l'activité de leasing en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité. Cette présentation est inspirée de celle prescrite par la norme sectorielle bancaire NCT 21 relative à la « Présentation des états financiers des établissements bancaires ». Dans un objectif de comparabilité, les données du premier semestre 2008 ont été retraitées en pro forma.

NOTE N°3 : FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les faits marquants du premier semestre 2009 se résument comme suit :

1. Une amélioration des revenus nets de leasing qui ont passé de 5 928 KDT en juin 2008 à 7 172 KDT en juin 2009, soit une augmentation de 1245 KDT (21%) due principalement à l'accroissement des produits d'exploitation.
2. Un bénéfice net de 2 918 KDT en juin 2009 contre un bénéfice de 2 636 KDT en juin 2008, enregistrant ainsi un accroissement de 282 KDT (11%).
3. L'émission d'un emprunt obligataire pour une valeur de 30 000 mDT.

NOTE N°4 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Banques	3 645 759	604 222	1 345 514
Caisses	2 255	5 500	27 827
TOTAL EN DT	3 648 014	609 722	1 373 341

NOTE N°5 : CREANCES DE LEASING

(en DT)

	Financement	Capital	Encours
Soldes au 31 décembre 2008	469 774 258	261 032 542	208 741 716
Ajouts de la période :	79 250 190	53 372 842	25 877 348
- Anciens contrats	-	41 770 640	41 770 640
- Nouveaux contrats	77 736 905	11 429 371	66 307 534
- Relocations nouveaux contrats	1 513 285	172 831	1 340 454
Retraits de la période :	-27 560 125	-22 995 797	-4 564 328
- Cessions à la valeur résiduelle	-17 149 005	-17 122 592	-26 413
- Cessions anticipées	-7 436 025	-4 546 908	-2 889 117
- Cessions anticipées nouveaux contrats	-20 000	-1 303	-18 697
- Transfert (cessions)	-817 362	-523 133	-294 229
- Relocations	-2 137 733	-801 861	-1 335 872
Soldes au 30 Juin 2009	521 464 323	291 409 587	230 054 736

NOTE N°5-1 : REPARTITION DE L'ENCOURS PAR MATURITE

Maturité	Montant
Inferieur à un an	95 686 238
> 1 an & < 5 ans	131 531 099
Supérieur à 5 ans	2 837 399
Total en DT	230 054 736

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute :	12 084 683	14 173 374	11 704 539
- Créances ordinaires	10 779 156	11 980 929	9 490 453
- Créances - assurance matériel en leasing	260 337	417 510	571 454
- Client - factures à établir	144 970	1 113 671	27 277
- Chèque à l'encaissement	900 220	661 264	1 615 355
Provisions, agios et intérêts réservés :	-8 436 338	-10 132 958	-7 848 238
- Provisions pour dépréciation	-7 150 120	-8 721 302	-6 665 089
- Agios et intérêts réservés	-1 286 218	-1 411 656	-1 183 149
Intérêt échus différés	-1 289 247	-1 115 210	-1 209 808
TOTAL EN DT	2 359 098	2 925 206	2 646 493

NOTE N°7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Titres de participation :	12 178 825	10 896 420	10 466 420
- Montant brut	12 410 566	11 252 390	10 822 390
- Moins : provisions	-231 741	-355 970	-355 970
TOTAL EN DT	12 178 825	10 896 420	10 466 420

NOTE N°7-1 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Suite)

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :			2 609 812	-14 497	2 595 315
- ARAB TUNISIAN INVEST -SICAF	20 000	10	166 055	-	166 055
- SARI	9 900	100	1 143 757	-14 497	1 129 260
- UNIFACTOR	200 000	5	1 000 000	-	1 000 000
- SICAR INVEST	-	-	300 000	-	300 000
CONVENTIONS DE PORTAGE :			1 472 254	-217 244	1 255 010
- SOCIETE NOUR EL KANTAQUI	1 518	100	151 800	-151 800	-
- SOCIETE DINDY	-	-	65 444	- 65 444	-
- SOCIETE BOUJBEL VACPA	-	100	180 000	-	180 000
- SOCIETE NAWEL INTERPLASTIC	1 000	100	40 000	-	40 000
- SOCIETE SOCOTRAP	2 000	100	200 000	-	200 000
- HOTEL LES OLIVIERS	-	5	66 670	-	66 670
- LA SOCIETE TOURISME BALNEAIRE ET SAHARIEN	26 834	10	268 340	-	268 340
- L'IMMOBILIER DE CARTHAGE	-	-	500 000	-	500 000
FONDS DONNES EN GESTION POUR COMPTE :			6 528 500	-	6 528 500
- SICAR INVEST	-	-	200 000	-	200 000
- SICAR INVEST	-	-	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	50 000	-	50 000
- ATD SICAR	-	-	1 400 000	-	1 400 000
- ATD SICAR	-	-	208 500	-	208 500
- PHENICIA SEED FUND			250 000		250 000
- ATD SICAR	-	-	1 420 000	-	1 420 000
- ATD SICAR	-	-	2 500 000	-	2 500 000
PLACEMENTS REMUNERES :			1 800 000	-	1 800 000
- COTIF SICAR	-	-	1 800 000	-	1 800 000
TOTAL GENERAL			12 410 566	-231 741	12 178 825

NOTE N°8 : IMMOBILISATIONS PROPRES CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Immobilisations brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2008	Entrées 1sem 2009	Sorties 1sem 2009	Soldes au 30/06/2009	Soldes au 31/12/2008	Entrées 1sem 2009	Sorties 1sem 2009	Soldes au 30/06/2009	30/06/2009	31/12/2008
Logiciels informatiques	174 996	7 160	-	182 156	139 644	9 597	-	149 241	32 915	35 352
Total des immobilisations incorporelles	174 996	7 160	-	182 156	139 644	9 597	-	149 241	32 915	35 352
Terrains	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250	14 250
Constructions	3 589 361	209 657	-8 000	3 791 018	498 642	40 533	-176	538 999	3 252 019	3 090 719
Matériel de transport	694 491	143 995	-58 233	780 253	330 314	61 740	-58 233	333 821	446 432	364 177
Autre matériel d'exploitation	4 055	-	-	4 055	3 014	161	-	3 175	880	1 041
Matériel informatique	340 018	18 629	-	358 647	305 074	11 964	-	317 038	41 609	34 944
Equipements de bureaux	364 231	18 194	-	382 425	264 886	16 355	-	281 241	101 184	99 345
Installations générales, agencements et aménagement divers	509 220	41 034	-	550 254	305 154	26 066	-	331 220	219 034	204 066
Immobilisations corporelles encours	166 002	-	-166 002	-	-	-	-	-	-	166 002
Total des immobilisations corporelles	5 681 628	431 509	-232 235	5 880 902	1 707 084	156 819	-58 409	1 805 495	4 075 407	3 974 544
Total des immobilisations corporelles et incorporelles en DT	5 856 624	438 669	-232 235	6 063 058	1 846 728	166 416	-58 409	1 954 736	4 108 322	4 009 896

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Instrument de couverture contre le risque de change	6 153 819	5 621 592	5 466 886
Intérêts courus :	169 449	216 135	253 903
- Montant brut	263 308	309 994	347 762
- Moins : provisions	-93 859	-93 859	-93 859
Prêts au personnel :	350 859	375 973	375 524
- Montant brut	350 859	411 903	375 524
- Moins : provisions	-	-35 930	-
Dépôts et cautionnements	6 000	6 000	6 000
Charges à répartir	550 904	451 203	476 051
Etat (actif) :	4 702 502	2 987 883	4 171 651
- Acomptes provisionnels	447 213	278 576	835 729
- Report de TVA	4 252 234	2 701 294	3 330 308
- Retenues à la source	12 075	17 033	14 634
- Moins : provisions	-9 020	-9 020	-9 020
Personnel et comptes rattachés :	96 761	83 877	76 106
- Prêts à moins d'un an	97 580	87 983	79 582
- Avances et acomptes	4 426	4 484	1 769
- Moins : provisions	-5 245	-8 590	-5 245
Autres débiteurs :	15 719	546	1 503
- Avance à Unifactor	92 478	92 478	92 478
- Moins : provisions	-92 478	-92 478	-92 478
- Autres débiteurs divers	96 591	43 940	82 791
- Moins : provisions	-80 872	-43 394	-81 288
Comptes de régularisation actif :	146 574	227 877	243 689
- Produits à recevoir	51 110	143 660	193 654
- Charges constatées d'avance	95 464	84 217	50 035
TOTAL EN DT	12 192 587	9 971 086	11 071 313

**NOTE N°10 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS
FINANCIERS**

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Concours bancaires	1 401 226	2 509 697	2 100
TOTAL EN MDT	1 401 226	2 509 697	2 100

**NOTE N°11 : DETTES ENVERS LA
CLIENTELE**

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Avances et acomptes reçus des clients	2 328 651	2 178 607	1 357 774
Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	100 000	100 000	100 000
TOTAL EN MDT	2 428 651	2 278 607	1 457 774

NOTEN°12 : EMPRUNTS

	MONTANTS AU 30 JUIN 2009					MONTANTS AU 31 DECEMBRE 2008				
	Emprunts courants			Emprunts non courants	Total Général	Emprunts courants			Emprunts on courants	Total Général
	Principal	Intérêts courus	Total			Principal	Intérêts courus	Total		
Emprunts obligataires	9 000 000	2 860 810	11 860 810	114 000 000	125 860 810	28 000 000	3 717 072	31 717 072	84 000 000	115 717 072
Emprunts auprès d'établissements financiers étrangers (crédits directs) :	6 639 101	281 424	6 920 525	35 128 974	42 049 499	5 676 510	322 080	5 998 590	37 860 242	43 858 832
- Crédit direct-BEI	6 121 054	240 094	6 361 148	33 901 435	40 262 583	4 803 642	245 589	5 049 232	36 551 127	41 600 357
- Crédit rétrocédé par l'Etat- EXIMBANK	354 746	33 995	388 741	1 064 238	1 452 979	709 492	63 626	773 118	1 064 238	1 837 356
- Crédit rétrocédé par l'Etat- BIRD	163 301	7 335	170 636	163 301	333 938	163 376	12 865	176 241	244 877	421 119
Emprunts auprès d'établissements financiers tunisiens :	16 375 000	59 827	16 434 827	-	16 434 827	15 000 000	109 891	15 109 891	-	15 109 891
- CITI BANK	16 000 000	59 483	16 059 483	-	16 059 483	11 500 000	92 985	11 592 985	-	11 592 985
- Certificat de leasing	-	-	-	-	-	2 000 000	14 851	2 014 851	-	2 014 851
- ABC	375 000	344	375 344	-	375 344	1 500 000	2 055	1 502 055	-	1 502 055
Total des emprunts bancaires	23 014 101	341 251	23 355 352	35 128 974	58 484 326	20 676 510	431 971	21 108 481	-	58 968 723
Commission Tunis Re	-	146 429	146 429	-	146 429	-	156 145	-	-	156 145
Billets de trésorerie	3 000 000	-6 335	2 993 665	-	2 993 665	-	-	-	-	-
<i>Total en DT</i>	32 014 101	3 348 490	35 216 162	114 000 000	187 485 230	48 676 510	4 305 188	52 825 553	84 000 000	174 841 940

NOTE N°13: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Fournisseurs de leasing :	21 348 755	18 928 426	11 288 175
- Fournisseurs ordinaires	6 436 438	3 833 620	1 766 908
- Fournisseurs effets à payer	14 912 317	15 094 806	9 521 267
Autres fournisseurs :	928 927	736 378	1 090 934
- BIAT Assurance	149 639	210 768	209 910
- Assurance SALIM	652 054	301 487	681 121
- Assurance LLOYD	1 466	30 223	-
- Divers fournisseurs	125 768	193 900	199 903
TOTAL EN DT	22 277 682	19 664 804	12 379 109

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Etat impôts et taxes :	1 133 476	1 010 981	1 722 603
- Impôt sur les sociétés	829 524	748 192	1 516 723
- Autres impôts et taxes	303 952	262 789	205 880
Personnel :	438 056	426 286	509 718
- Bonus et primes de bilan à payer	353 962	337 649	457 690
- Congés à payer	84 094	88 637	52 028
Créditeurs divers	274 812	504 137	244 336
Autres charges à payer	181 307	178 267	315 743
Organismes de sécurité sociale	194 821	168 249	142 905
Compte d'attente passif	8 004	8 004	8 004
Provisions pour risques et charges	209 321	169 849	209 321
TOTAL EN DT	2 439 797	2 465 773	3 152 630

NOTE N°15 : TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2008	17 000 000	1 000 000	16 023 859	380 197	5 325 393	39 729 449
Affectation du résultat de l'exercice 2008	-	285 280	3 166 270	1 873 843	-5 325 393	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008	-	-	-	-1 500 000	-	-1 500 000
Bénéfice de l'exercice 2008	-	-	-	-	2 917 609	2 917 609
Soldes au 30 juin 2009	17 000 000	1 285 280	19 190 129	754 040	2 917 609	41 147 058

NOTE N°15-1 : RESULTAT PAR ACTION

(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice au 30 juin 2008	2 636 092
Bénéfice au 30 juin 2009	2 917 609
Nombre d'actions au 30 juin 2009	17 000 000
Bénéfice par action du premier semestre 2008	0,264
Bénéfice par action du premier semestre 2009	0,172

NOTE N°16 : PRODUITS D'EXPLOITATION

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Revenus de leasing :	12 236 885	10 205 354	21 802 155
- Revenus nets de leasing	11842118	9 923 125	21 238 985
- Produits sur cession des immobilisations en leasing	216 089	132 489	259 348
- Frais de dossiers	134 317	118 115	234 424
- Frais de rejet	44 361	31 625	69 398
Intérêts de retard et autres produits d'exploitation :	350 997	288 852	569 067
- Intérêts de retard	251 084	178 618	379 850
- Produits accessoires	13 044	25 620	52 080
- Autres produits d'exploitation	86 869	84 614	137 137
Régularisations des revenus :	-103 068	59 713	45 763
- Variation des produits réservés	-103 005	36 910	22 243
- Variation des intérêts de retard réservés	-63	22 803	23 520
TOTAL EN DT	12 484 814	10 553 919	22 416 985

NOTE N°17 : CHARGES FINANCIERES NETTES

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Intérêts sur emprunts obligataires	3 717 258	2 809 278	6 490 733
Intérêts sur crédits bancaires	1 643 333	1 814 390	3 616 335
Intérêts intercalaires	33 640	116 595	131 388
Intérêts sur billets de trésorerie	11 909	107 620	122 892
Intérêts sur certificats de leasing	71 128	-	14 851
Commissions et frais sur émission d'emprunts	-	974	7 361
Intérêts sur comptes courants	34 368	29 355	77 207
TOTAL EN DT	5 511 636	4 878 211	10 460 767

NOTE N°18 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Intérêts de portage	45 637	50 639	94 580
Revenus des certificats de dépôts	-	-	9 226
Revenus des pensions à terme	6 111	-	4 521
Dividendes	49 596	74 394	74 394
Revenus des fonds gérés	51 110	76 266	193 654
Revenus des placements gérés (COTIF)	36 578	42 540	85 221
Jetons de présence	10 000	8 000	19 062
TOTAL EN DT	199 032	251 839	480 658

NOTE N°19 : CHARGES DE PERSONNEL

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Salaires et compléments de salaires	711 271	617 031	1 417 719
Bonus et prime de bilan	259 241	181 351	381 030
Charges sociales	220 289	178 426	349 211
Autres charges de personnel	109 101	70 600	137 506
TOTAL EN DT	1 299 901	1 047 408	2 285 466

NOTE N°20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Honoraires et autres rémunérations	285 952	242 006	489 563
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	100 614	125 183	236 575
Impôts et taxes	113 951	101 433	199 816
Publicité, publications et relations publiques	87 481	68 588	259 597
Frais postaux et de télécommunications	29 691	43 166	92 101
Services bancaires et assimilés	131 044	59 779	128 743
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	43 555	47 747	106 215
Cotisations APB	35 454	5 451	10 902
Loyers et charges locatives	19 180	17 203	34 406
Frais de gestion des valeurs mobilières	6 424	3 500	44 015
Autres charges d'exploitation	42 963	70 037	124 947
TOTAL EN DT	896 309	784 093	1 726 880

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9 597	6 806	17 649
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	156 819	149 451	303 410
Dotations aux résorptions des charges à répartir	97 750	78 512	175 290
TOTAL EN DT	264 166	234 769	496 349

**NOTE N°22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTAT
DES CREANCES RADIEES**

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	3 774 319	500 000	5 262 445
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	-2 673 526	-	-4 078 057
Résultat de la radiation des créances :	-	-	4 181
- Pertes sur créances radiées	-	-	1 633 250
- Reprise des provisions sur créances radiées	-	-	-1 386 610
- Reprise des agios réservés sur créances radiées	-	-	-241 490
- Reprise des intérêts réservés sur créances radiées	-	-	-969
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres	-124 229	-	-
Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs courants	-416	-	-1 380
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	39 472
TOTAL EN DT	976 148	500 000	1 226 661

NOTE N°23 : TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**(Montants exprimés en dinars)**

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Revenus de leasing	12 236 885	10 205 354	21 802 155
Revenus nets de leasing	12 236 885	10 205 354	21 802 155
Intérêts de retard et autres produits d'exploitations	350 997	288 852	569 067
Variation des produits réservés	-103 005	36 910	22 243
Variation des intérêts de retard réservés	-63	22 803	23 520
Charges financières nettes	-5 511 636	-4 878 211	-10 460 767
MARGE COMMERCIALE (PNB)	6 973 178	5 675 708	11 956 218
Produits des placements	199 032	251 839	480 658
Charges de personnel	-1 299 901	-1 047 408	-2 285 466
Autres charges d'exploitation	-896 309	-784 093	-1 726 880
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 976 000	4 096 046	8 424 530
Autres gains ordinaires	94 576	104 634	253 802
Dotations aux amortissements sur immobilisations propres	-264 166	-234 769	-496 349
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle et résultat de radiation des créances	-976 148	-500 000	-1 226 661
Autres pertes ordinaires	-83 129	-81 626	-113 206
Impôt sur les sociétés	-829 524	-748 192	-1 516 723
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 917 609	2 636 092	5 325 393

**NOTE N°24 : TABLEAU DES ENGAGEMENTS
HORS BILAN**

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêts à mettre en force	4 950 121	3 179 131	18 931 681
- Autres Engagements donnés	694 330	-	615 942
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	16 000 000	-	11 500 000
<i>Total en DT</i>	21 644 451	3 179 131	31 047 623
2. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	11 865 804	9 384 338	10 034 603
- Dépôts affectés	1 200 000	1 200 000	1 200 000
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	25 921 036	28 449 736	24 438 946
<i>Total en DT</i>	38 986 840	39 034 074	35 673 549
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Crédits consentis non encore versés	1 698 269	951 866	633 615
- Opérations de portage	1 730 580	1 890 115	999 084
<i>Total en DT</i>	3 428 849	2 841 981	1 632 699

NOTE N°25 : ENCAISSEMENTS AUTRES QUE LEASING

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Divers encaissements	381500	104 793	170 868
<i>Total en DT</i>	381 500	104 793	170 868

NOTE N°26 : DECAISSEMENTS AUTRES QUE LEASING

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Frais et commissions bancaires sur encaissement ou retour	88160	56 479	136 089
Frais et commissions divers sur emprunts obligataires	178080	180 369	354
Divers décaissements	1176917	905 846	2 496 528
Enregistrement	211724	33 264	159 273
<i>Total en DT</i>	1 654 881	1 175 958	2 792 244

NOTE N°27 : DECAISSEMENTS PERSONNEL

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Crédits	42 901	54 858	124 974
Salaires	662 027	566 636	1 135 964
<i>Total en DT</i>	704 928	621 494	1 260 938

NOTE N°28 : INTERETS PAYES

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Agios débiteurs	893	38 263	77 813
Intérêts sur Billets de Trésorerie	100 574	136 229	41 998
Intérêts sur crédit BEI	1 277 065	894 704	1 936 013
Intérêts sur crédits MT	438 046	623 167	793 486
Intérêts sur emprunts obligataires	4 185 592	3 276 530	6 227 208
Intérêts sur crédit EXIM	50 995	69 903	131 096
Intérêts sur crédit BIRD	11 737	16 432	16 432
<i>Total en DT</i>	6 064 902	5 055 227	9 224 046

NOTE N°29 : INTERETS PERCUS

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Agios créditeurs	23 296	24 241	44 331
Intérêts sur placement	263 988	-	-
Intérêts sur portage	46 734	98 720	164 339
Autres intérêts	347	-	-
<i>Total en DT</i>	334 365	122 961	208 670

NOTE N°30 : IMPOTS ET TAXES PAYES A L'ETAT

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Acomptes provisionnels	434 228	252 345	787 404
Déclaration Impôt sur les sociétés	675 380	316 044	316 044
Déclarations CNSS	259 901	194 546	476 398
Déclarations mensuelles d'impôt	1 628 867	1 393 525	2 782 588
Autres	8 871	5 860	7 578
<i>Total en DT</i>	3 007 246	2 162 319	4 370 011

NOTE N°31 : DECAISSEMENTS PROVENANTS DE L'ACQUISITION DES IMMO PROPRES

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Construction	98 243	-	175 240
Logiciels	8 322	-	-
Agencements, Aménagements et installations	16 635	32 031	25 695
Matériel informatique	20 668	62 485	79 127
Matériel de transport	151 641	249 908	249 908
Matériel et mobilier de bureau	19 460	3 682	12 533
Total en DT	314 971	348 106	542 502

NOTE N°32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Encaissement Billet de Trésorerie	7000000	18 061 649	23 049 431
Encaissement certificat de leasing	5000000	-	12 000 000
Encaissement crédit BEI	-	-	-
Encaissement crédit MT	32000000	3 000 000	26 500 000
Encaissement emprunts obligataires	30000000	30 000 000	55 000 000
Total en DT	74 000 000	51 061 649	116 549 431

NOTE N°33 : REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

	Solde au 30 juin 2009	Solde au 30 juin 2008	Solde au 31 décembre 2008
Remboursement Billets de Trésorerie	4 000 000	19 805 105	27 422 344
Remboursement certificat de leasing	7 000 000	-	-
Remboursement crédit BIRD	81 651	81 651	177 484
Remboursement crédit BEI	2 014 759	1 061 536	2 365 782
Remboursement crédit MT	28 664 630	13 242 239	36 750 000
Remboursement emprunts obligataires	19 414 840	9 026 940	18 026 990
Remboursement crédit EXIM	354 746	354 746	709 492
Total en DT	61 530 626	43 572 217	85 452 092

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2009

Tunis, le 20 août 2009

A Messieurs les Actionnaires de l'ARAB TUNISIAN LEASE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2009, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu des contrôles subséquents.

1. Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Nous avons vérifié le respect par l'*Arab Tunisian Lease* des conventions comptables de base, notamment celles relatives à la permanence des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes. A ce sujet, étant un établissement de crédit, la société a procédé à la clôture de l'exercice 2008 à un changement de présentation des éléments de son bilan en s'inspirant des prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. Les données comparatives du premier semestre 2008 ont été retraitées en pro forma pour les besoins de la comparabilité.

Cette présentation nouvelle de l'état de la situation financière de la société à la date de clôture n'appelle pas de notre part de remarques particulières.

4. Les agios réservés sur les engagements et les participations de la Société figurent dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009 pour 1 286 218 DT. Les provisions constituées au même titre portent sur 14 837 658 DT. Le nombre limité de dossiers d'engagement de la clientèle examiné à cette date sur une base individualisée ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

5. Excepté le point indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2009, tels qu'annexés aux pages 6 à 43 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Deloitte. Ahmed Mansour & Associés

Ahmed MANSOUR

**Générale d'Expertise et de
Management**

Abderrazak GABSI